

à l'établissement d'un fonds de contributions volontaires dans le domaine des droits de l'homme, mais certains programmes pourraient être financés conjointement avec les gouvernements.

f) Le travail des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme contribue à soutenir le prestige de l'Organisation aux yeux du public canadien. Toute érosion du programme des droits de l'homme pourrait être vue comme limitant l'efficacité des Nations Unies et affaiblirait la confiance des Canadiens dans les progrès que l'Organisation peut assurer dans ce domaine vital.